

L'arbre urbain

Quelle est l'utilité des arbres en ville ?
Quels soins prodiguer aux arbres urbains ?
Qui peut répondre à vos questions sur les arbres de rues et de parcs ? Existe-t-il une réglementation à propos des arbres sur les terrains privés ?



Quels sont les bienfaits des arbres ?

Dans le contexte du réchauffement climatique et des îlots de chaleur* créés par la minéralisation des villes, les arbres urbains améliorent notre qualité de vie de plusieurs façons :

- les arbres réduisent l'impact des gaz à effets de serre (absorption de CO₂), purifient et dépoussièrent l'air,
- ils peuvent atténuer les mauvaises odeurs et les bruits de la ville,
- les arbres contribuent à réduire la chaleur par leur ombrage et offrent une protection contre les grands vents,
- ils permettent d'économiser des coûts de chauffage et de climatisation,
- les arbres aident à contrer l'érosion en retenant les sols,
- ils embellissent le paysage, fournissent des abris aux oiseaux et de l'intimité aux citoyens.

*Des parcelles du territoire fortement minéralisées et caractérisées par des températures de 5 à 10 degrés plus élevées que l'environnement immédiat.

Saviez-vous que ?

- Selon la Fondation canadienne de l'arbre (FCA), un arbre mature absorbe environ 2,5 kg de carbone par année et un arbre en santé peut capter 7 000 particules en suspension par litre d'air;
- Un arbre mature pourrait fournir leur ration quotidienne d'oxygène à quatre personnes (FCA);
- La présence d'un arbre près des maisons peut réduire de 30 % les besoins en climatisation (Michigan State University, Urban Forestry);
- Un arbre mature peut prélever 450 litres d'eau dans le sol, pour ensuite les rejeter dans l'air sous forme de vapeur d'eau (FCA), ce qui rafraîchit l'air ambiant;
- Pendant une saison de croissance, un érable à sucre d'un diamètre d'environ 30 cm prélèverait dans l'environnement des métaux lourds, soit 60 mg de cadmium, 140 mg de chrome, 820 mg de nickel et 5 200 mg de plomb;
- La présence d'arbres rehausse d'environ 18 %, selon une étude américaine, la valeur des propriétés résidentielles (US Forest Service).

À qui s'adresser en cas de problèmes avec un arbre public ?

- Pour signaler un problème aux arbres de rues, de parcs ou de places publiques (en dehors des problèmes reliés aux fils électriques);
- Pour obtenir des renseignements sur les permis d'abattage d'arbre sur un terrain privé :

composer le 311 (514 872-0311)

ou consulter le site Internet de votre arrondissement :
ville.montreal.qc.ca

- Pour en savoir plus :
ville.montreal.qc.ca/natureenville

Comment donner un coup de pouce aux arbres urbains ?

Les arbres en ville ont une vie beaucoup plus stressante et risquée qu'en milieu naturel. Les arbres de rue doivent notamment posséder une charpente capable de faire face aux intempéries, être en mesure de croître dans des lieux restreints, survivre à des actes de vandalisme et des travaux de construction, résister à la pollution urbaine, endurer le sel de déglacage et le compactage des sols.

Chacun peut faire sa part pour optimiser la santé et la durée de vie des arbres en ville. **Comment ?**

Pour les arbres de rues, de parcs et de places publiques (domaine public)

- ⦿ Éviter d'accrocher des vélos ou autres objets, de planter des clous et s'abstenir de causer des blessures à l'écorce;
- ⦿ Agrémenter les pieds des arbres de végétaux qui gardent le sol humide;
- ⦿ Signaler à l'arrondissement des problèmes de maladie, d'insectes ou de danger pour la sécurité des passants;
- ⦿ Les arbres doivent déjà composer avec de nombreuses infrastructures souterraines (fils pour câble ou téléphonie, réseau d'aqueduc, d'égout), si possible, laisser de l'espace aux arbres nouvellement plantés sur la rue par les responsables municipaux afin de favoriser leur croissance;
- ⦿ Contrairement à une croyance répandue, les racines d'arbres publics ou privés ne fissurent pas les infrastructures (trottoirs, clôtures, etc.), elles s'y adaptent.

Pour les arbres sur les terrains privés

- ⦿ Avant de planter un arbre sur une propriété, on conseille de le planter au bon endroit en tenant compte de son développement à maturité, de prendre en considération le type de sol qui lui convient et préférentiellement, de choisir un spécimen rustique (adapté à notre climat);
- ⦿ Pour des travaux d'élagage, toujours avoir recours à du personnel compétent;
- ⦿ Entretenir les cuvettes de plantation des arbres et les arroser régulièrement;
- ⦿ Éviter les taille-bordures, sources de blessures au pied des arbres, opter pour la plantation de fleurs, ce qui réduit le compactage du sol;
- ⦿ Faire un suivi visuel régulier de l'état de santé des arbres pour détecter maladies ou anomalies.

Existe-t-il des règles pour les arbres des terrains privés ?

Les arbres sur les terrains privés contribuent, eux aussi, à la richesse du patrimoine arboricole montréalais. Chaque arrondissement a adopté une réglementation qui lui est propre concernant les arbres du domaine privé. Ainsi, des modalités sont prévues en cas d'abattage d'arbres pour lequel les résidents doivent obtenir un permis ou un certificat d'autorisation de l'arrondissement. D'autres règles s'appliquent lors de travaux de construction dans le but de protéger les arbres existants.

Vigilance face aux insectes ravageurs

Les arbres nous aident à mieux supporter le réchauffement du climat, mais ils en subissent, eux aussi, les conséquences. Les changements climatiques, combinés à la mondialisation du commerce, provoquent la migration d'insectes exotiques qui peuvent tolérer nos hivers parfois plus cléments. Certains de ces insectes nouvellement implantés en Ontario, surtout le longicorne asiatique et l'agrile du frêne, n'ont pas de prédateur, d'ennemi naturel. C'est pourquoi leur présence peut provoquer des infestations capables de ravager des arbres par dizaines de milliers.

Les spécialistes en horticulture des arrondissements, qui sont en quelque sorte « les yeux » de la municipalité sur le terrain, ont reçu une formation sur ces insectes et surveillent les arbres publics. Les citoyens peuvent collaborer à cette « opération » de vigilance. Ces insectes, qui ne s'attaquent pas aux humains, peuvent être très dommageables à plusieurs essences d'arbres, d'où l'importance de développer une plus grande biodiversité dans le choix des arbres qui ornent les rues et les parcs de Montréal.

Une richesse collective

De plus en plus, on reconnaît une valeur patrimoniale aux paysages et aux arbres qui en font partie. Les arbres forment un patrimoine collectif qui contribue à l'identité des lieux, des arrondissements et des quartiers. Plusieurs des arbres matures sont des témoins de l'histoire de la ville.

Les arbres plantés sur le domaine public, c'est-à-dire le long des rues, dans les parcs et les places publiques, sont de responsabilité municipale. Ce sont les arrondissements qui en font la plantation et l'entretien. **Les arbres du domaine public sur le territoire de Montréal composent un patrimoine de 1 200 000 arbres. En plus de leurs bienfaits sur notre environnement, leur valeur monétaire est estimée à plus d'un milliard \$.** Ensemble, les arbres publics et privés forment une grande canopée, un couvert végétal bienfaisant, qui dépollue l'air et le rafraîchit en période de canicule.

C'est dans l'objectif de développer et de mieux protéger ce patrimoine arboricole que la Ville de Montréal adoptait, en 2005, une Politique de l'arbre. Cette Politique propose la mise en place d'outils de gestion de la forêt urbaine publique. À la base, on y retrouve un principe fondamental : « Le bon arbre au bon endroit ».

